

Un conseil citoyen pour impliquer les habitants

Le quartier Furst a été désigné par l'État comme zone prioritaire de la politique de la ville. Les habitants seront étroitement associés aux projets déployés.

Questions/Réponses avec M.MULLER Gabriel, Maire de Folschviller.

Qu'est ce qu'un Conseil Citoyen ?

« Dans le cadre de la politique de la Ville qui associe l'Etat, les collectivités locales et de nombreux partenaires, le quartier Furst a été reconnu prioritaire par le Ministère de la ville sur le territoire du Pays Naborien.

L'un des éléments de la politique de la Ville est **la participation des habitants**, des associations et des acteurs économiques en s'appuyant sur la mise en place d'un Conseil Citoyen.

Le conseil citoyen est ainsi un collectif qui souhaite s'impliquer auprès des pouvoirs publics pour contribuer à l'amélioration de la vie de son quartier. »

A quoi sert le conseil citoyen?

« Le conseil citoyen est appelé à donner son avis et à faire des propositions sur toutes les actions mises en place dans le cadre du Contrat de Ville, quel que soit le partenaire institutionnel qui en a la charge (Etat, Ville, Conseil régional, Conseil général, caisse d'Allocations Familiales ou bailleurs sociaux).

A ce titre, des représentants du conseil citoyen seront invités à participer à toutes les réunions de pilotage du contrat de Ville, au côté du Préfet, du Maire et des Présidents des collectivités territoriales et des institutions (ou de leurs représentants) »

Qu'est ce que cela va apporter de plus aux habitants ?

« Le Conseil Citoyen sera un lieu d'expression libre grâce auquel les habitants pourront évoquer les différentes problématiques de leur quartier, les réalités qu'ils vivent et qu'ils souhaitent améliorer. Le but est d'engager une réflexion collective sur la situation réelle et les ressources d'un territoire, l'objectif étant de rechercher des solutions adéquates. »

Comment fonctionnera le Conseil Citoyen ?

« Le Conseil Citoyen exercera son action en toute indépendance vis à vis des institutions et dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. Il a pour vocation de favoriser l'expression des habitants et participe à l'ensemble des instances de pilotage du contrat de ville.»

Quels sont les pouvoirs du Conseil Citoyen ?

« Le Conseil Citoyen est conçu comme une instance de résolution de problème participative, c'est-à-dire comme une instance dont **le rôle consiste à organiser la participation directe et active des citoyens à la résolution des problèmes qui les affectent**. Cette conception participative du Conseil Citoyen permet d'organiser la participation active et directe de l'ensemble des habitants à l'élaboration des politiques publiques et non uniquement celle d'un petit groupe d'habitants considéré comme représentatif.

Nous veillerons à ce que les rôles de chacun soient clairs et bien distincts : le Conseil Citoyen collecte, écoute, organise la délibération, mobilise, met en mouvement les habitants et l'ensemble des parties prenantes du quartier afin de permettre à ces derniers d'éclairer, enrichir, soutenir, faciliter, évaluer et contrôler la décision publique, dont la responsabilité incombe exclusivement aux élus, du fait de leur mandat républicain. Ces rôles bien distincts éviteront toute concurrence et/ou conflit de légitimité entre les membres du Conseil Citoyen et les élus locaux »

Comment en faire partie ?

« Un dossier de **candidature** a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la zone du Furst, les personnes qui souhaitent intégrer le Conseil Citoyen sont encouragées à déposer le coupon/réponse en mairie ou au Centre Social Marcel Martin, **avant le 17 avril 2015**. Dès lors que nous aurons recueilli toutes les candidatures, nous procéderons à un tirage au sort qui désignera les membres de ce Conseil Citoyen ».

A qui s'adresser pour des informations complémentaires ?

« A la référente de la Politique de la Ville en mairie, Mme REGUIG Samia, par tél au 03 87 29 32 90 ou par mail : reussiteeducative57730@orange.fr »

« Au Directeur du Centre Social, M.VECCHIO Gaéтан, par tél au 03 87 92 27 98 ou par mail : conseilcitoyenfolsch@orange.fr »

« Sur le site de la ville www.folschviller.fr sous l'onglet Politique de la Ville, rubrique Conseil Citoyen »